

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2048

présenté par
Mme Riotton

ARTICLE 5 BIS E

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« des dispositions »

les mots :

« de l'interdiction ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.